



CBC - Architecture & Urbanisme
C. BOUDARD - CAPON
Architectes D.P.L.C. - Urbanisme

PLU : Plan Local d'Urbanisme

PLAN DE ZONAGE 2.1

Procédure du	Modification	Echelle
Date	Date	
arrêté le: 27.02.2008		1/5000
approuvé le: 03.06.2009		

Consultant étude Paysage : Béatrice GAVEAU-BONDU - Le Bureau des Jardins - 27210 BOULLEVILLE - Tél Fax : 02.32.42.63.69

1 rue de la République - BP 245 - F 27000 Comblanchien - Tél : 02 32 42 63 69

Ce plan est le fond de plan destiné à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme - Il n'a pas valeur de Cadastre.

- LEGENDE ZONAGE**
- LIMITE DES ZONES**
- ZONES URBAINES**
UA - Zone d'urbanisation Centre Ancien
UB - Zone d'urbanisation Récente
- ZONES D'URBANISATION FUTURE**
AUb - Zone d'urbanisation Future à vocation d'architecture récente
- ZONES NATURELLES**
A - Zone à vocation Agricole
N - Zone à vocation Naturelle de Préservation
- EMPLACEMENTS RESERVES**
- ER 1 : au profit de la commune (réalisation de logements locaux pour les anciens)
 ER 2 : au profit de la commune (création d'un équipement communal de loisirs, culturels ou de services et dans un souci de préserver le patrimoine et de sauvegarder l'unique maison de maître de la commune)
 ER 3 : au profit de la commune (réalisation de voirie de desserrement des intérieurs des parcelles d'une emprise de 8 m. dans la zone UA et de se raccorder sur la rue existante.)
- *** Limite du DPU - Droit de Préemption Urbain
- ★ Exploitation agricole confère page 24 du rapport de présentation, (liste non exhaustive)
 ★ Exploitation agricole où les changements d'affectations sont autorisées après mutation en l'activité agricole
- Espace boisé classé
- Mur de clôture protégé au titre de l'article L123-1-7 du Code de l'Urbanisme.
- Couloir de nuisances sonores RD 934, voie classée catégorie 3 (arrêté 29-11-99)

POUR PLUS DE PRECISIONS CONCERNANT CETTE PARTIE DU PLAN VOIR LE PLAN N°2.2 AU 1/2000

